



Municipalité de Saint-André-Avellin

Bureau de la
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Procès-Verbal

Le 24 août 2015

Province de Québec
Municipalité de Saint-André-Avellin

À une **séance ajournée** du Conseil de la Municipalité de Saint-André-Avellin, tenue ce **24^e jour du mois d'août 2015**, à 20h00, à laquelle sont présents les conseillers suivants:

Michel Forget,
Lucie Lalonde,

Marc Ménard,
Michel Thérien

Lorraine Labrosse,

formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Madame Thérèse Whissell. Madame Claire Tremblay, Directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Madame la Maire soumet l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'Ordre du jour;
3. Sujets discutés :
 - 3.1. Mandat au notaire – cession et acquisition de terrains – lot 482 PTIE, parcelle « C », Montée Aubry
 - 3.2. Ressources humaines :
 - 3.2.1. Modification des heures d'ouverture du bureau administratif
 - 3.2.2. Suivi – Processus d'équité salariale
 - 3.3. Suivi – Dossier rénovations de la mairie
 - 3.4. Suivi – Dossier désamiantage et démolition
 - 3.5. Suivi – Dossier TECQ 2014-2018
 - 3.6. Avis de motion – Programme d'accès à la propriété
 - 3.7. Règlement no 261-15 sur le programme d'accès et de revitalisation des propriétés non résidentielles
 - 3.8. Rendez-vous québécois du loisir rural 2016
 - 3.9. Demande de l'Auberge et Club de Golf Héritage pour location de tapis rouges
 - 3.10. Animation locale (choix de dates)
 - 3.11. Projet « Moulin, espace culture »
 - 3.12. Tournoi de golf au profit de Centraide
 - 3.13. Don à la Fondation santé Papineau à l'occasion du décès de la mère d'un employé
4. Parole au public (21h00);

Maire

Sec. Très.

Municipalité de Saint-André-Avellin

5. *Varia;*
6. *Fermeture de l'assemblée.*

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

1508-349

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE l'assemblée est déclarée ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1508-350

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Lalonde

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour est adopté tel que présenté avec les ajouts suivants :

- 3.6.1 *Avis de motion pour abroger le Règlement 254-15 « Règlement sur le programme d'accès à la propriété »*
- 3.6.2 *Avis de motion pour un règlement pour le programme de revitalisation - Subvention*
- 3.6.3 *Avis de motion pour un règlement pour la révision des cartes de zonage relativement au programme de revitalisation*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. **SUJETS DISCUTÉS**

- 3.1. **MANDAT AU NOTAIRE – CESSION ET ACQUISITION DE TERRAINS – LOT 482 PTIE, PARCELLE « C », MONTÉE AUBRY**

Ce dossier est reporté à une réunion ultérieure.

- 3.2. **RESSOURCES HUMAINES :**

- 3.2.1. **MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU ADMINISTRATIF**

Les membres du Conseil municipal ne donnent pas suite à la demande de modification des heures d'ouverture pour le bureau administratif. Une demande est faite afin de calculer les appels et les rendez-vous les vendredis après-midi présentement et elle se poursuivra en période hors saison d'été.

- 3.2.2. **SUIVI – PROCESSUS D'ÉQUITÉ SALARIAL**

Ce dossier est reporté à une réunion ultérieure.

- 3.3. **SUIVI – DOSSIER RÉNOVATIONS DE LA MAIRIE**

1508-351

ATTENDU QU' il est nécessaire de faire des travaux de rénovations à la Mairie;

Municipalité de Saint-André-Avellin

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Thérien

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal désirent faire une consultation de gré à gré auprès de trois (3) estimateurs pour obtenir des estimés des coûts pour les rénovations à la Mairie ainsi que l'embauche d'un de ceux-ci pour le suivi desdits travaux prévus et ce, afin de pouvoir faire une demande de subvention (PIQM) dans les plus brefs délais pour être approuvé le 14 septembre prochain et déposé au plus tard le 18 septembre prochain;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 03 31010 000.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

3.4. SUIVI – DOSSIER DÉSAMIANTAGE ET DÉMOLITION

1508-352

ATTENDU QU' au cours du processus de désamiantage, l'entrepreneur a localisé d'autres endroits ayant des dépôts de produits d'amiante dans le bâtiment adjacent au Théâtre des Quatre Sœurs soit le 152, rue Principale et qui ne sont pas couverts dans le contrat de décontamination;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil entérinent les frais supplémentaires de décontamination et de démolition pour le bâtiment ci-dessus mentionné;

ET QUE les membres du conseil autorisent Madame la Maire, Thérèse Whissell et Madame Claire Tremblay, à signer tout document ou chèque relatif à ce dossier;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 03 31060 000;

ET QU' un transfert budgétaire soit autorisé pour couvrir ces frais à partir du surplus libre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

_____ Maire
_____ Sec. Très.

Municipalité de Saint-André-Avellin

3.5. SUIVI – DOSSIER TECQ 2014-2018

Les travaux de réfection de la station de pompage ont débutés aujourd'hui soit le 24 août 2015.

3.6. **AVIS DE MOTION – PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ**

3.6.1 AVIS DE MOTION POUR ABROGER LE RÈGLEMENT 254-15 « RÈGLEMENT SUR LE PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ »

AVIS DE MOTION

1508-11AM

Monsieur le conseiller Michel Forget, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure le Règlement 254-15 « Règlement sur le programme d'accès à la propriété » sera abrogé.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil auront copie du règlement avant son abrogation.

3.6.2 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT POUR LE PROGRAMME DE REVITALISATION - SUBVENTION

AVIS DE MOTION

1508-12AM

Monsieur le conseiller Michel Forget, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera présenté un règlement pour un programme de revitalisation – subvention conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil auront copie du règlement avant son approbation.

3.6.3 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT POUR LA RÉVISION DES CARTES DE ZONAGE RELATIVEMENT AU PROGRAMME DE REVITALISATION

AVIS DE MOTION

1508-13AM

Madame la conseillère Lorraine Labrosse, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera présenté un règlement pour la révision des cartes de zonage en annexe au règlement de zonage numéro 31-00 relativement au programme de revitalisation.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil auront copie du règlement avant son approbation.

3.7. **ANNULATION DU PROCESSUS – PROJET DE RÈGLEMENT NO 261-15 SUR LE PROGRAMME D'ACCÈS ET DE REVITALISATION DES PROPRIÉTÉS NON RÉSIDENIELLES**

1508-353

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil ne poursuivront pas le processus d'adoption dudit projet de règlement;

Maire

Sec. Très.

ET QUE le projet de règlement 261-15 soit retiré.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3.8. **LOCATION DE SALLE – COLLOQUE RENDEZ-VOUS QUÉBÉCOIS DU LOISIR RURAL 2016**

1508-354

ATTENDU QUE le Colloque Rendez-vous québécois du loisir rural se tiendra du 27 au 29 avril 2016, à Saint-André-Avellin;

ATTENDU QU' une demande est faite afin de réduire les coûts pour la location de la salle pour la tenue de ce colloque;

ATTENDU QU' une demande est faite à l'effet de pouvoir utiliser la salle « La Parenté » à compter du 26 avril 2016 afin d'aménager la salle pour la tenue dudit colloque;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal réduisent les frais pour la location de la salle « La Parenté » au montant de 1 000, \$ incluant les taxes pour le Colloque Rendez-vous québécois du loisir rural et ce, pour la période du 26 au 29 avril 2015 inclusivement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3.9. **DEMANDE DE L'AUBERGE ET CLUB DE GOLF HÉRITAGE POUR LOCATION DE TAPIS ROUGES**

1508-355

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande de l'Auberge et Club de golf Héritage afin de leur permettre l'utilisation des tapis rouges appartenant à la municipalité pour la tenue de mariages;

ATTENDU QUE l'utilisation des tapis rouges pour des activités à l'extérieur du Complexe Whissell ne peut être faite que par des organismes locaux de Saint-André-Avellin;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Lalonde

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal ne donnent pas suite à la demande ci-haut mentionnée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3.10. **LOCATION DE SALLES - ANIMATION LOCALE**

1508-356

ATTENDU QUE le « souper – rencontre annuelle » pour l'animation locale se tiendra le 14 octobre prochain, à Saint-André-Avellin;

ATTENDU QU' il serait nécessaire de réserver deux (2) salles pour la tenue de cet évènement;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal autorisent le prêt de deux (2) salles, sans frais, pour la tenue de ce « souper – rencontre annuelle ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3.11. **PROJET « MOULIN, ESPACE CULTURE »**

1508-357

ATTENDU QU' à la dernière rencontre du comité Le Moulin – espace culture » tenue le 11 août dernier, les membres ont fait part de leur désir d'inscrire le projet « Le Moulin – espace culture » dans les priorités d'interventions de la MRC Papineau dans le fonds de développement des territoires de la MRC de Papineau;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Thérien

ET RÉSOLU QUE les élus recommandent d'inscrire le projet « Le Moulin – espace culture » dans les priorités d'interventions de la MRC Papineau dans le fonds de développement des territoires de la MRC de Papineau et ce, jusqu'à la réalisation du projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3.12. **TOURNOI DE GOLF AU PROFIT DE CENTRAIDE**

Les membres du Conseil municipal ne participeront pas à cet évènement.

3.13. **DON À LA FONDATION SANTÉ PAPINEAU À L'OCCASION DU DÉCÈS DE LA MÈRE D'UN EMPLOYÉ**

1508-358

ATTENDU le décès récent de la mère d'un de nos employés;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE Madame la Maire, Thérèse Whissell, ou son représentant et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, ou son représentant sont autorisées à signer pour et au nom de la municipalité, un chèque à l'ordre de « La Fondation Santé Papineau » au montant de **100 \$**, représentant un don;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 70290 990.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

4. **PAROLE AU PUBLIC**

Il y a eu intervention parmi les gens du public.

5. **VARIA**

Il n'y a eu aucun ajout à cet item.

6. **CALENDRIER MENSUEL**

Date	Heure	Rencontre

7. **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

1508-359

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

QU' à 20h40 la présente assemblée est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

THÉRÈSE WHISSELL
MAIRE

CLAIRE TREMBLAY
DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

_____ Maire
_____ Sec. Très.